



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/215  
1<sup>er</sup> février 2000

---

Cinquante-quatrième session  
Point 100 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/54/588/Add.7)]

#### 54/215. Le Programme solaire mondial 1996-2005

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 53/7 du 16 octobre 1998, dans laquelle elle a, entre autres, approuvé le Programme solaire mondial 1996-2005 en tant que contribution au processus général de développement durable et invité tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à contribuer au succès de sa mise en œuvre,

*Rappelant également* la résolution 29 C/14 relative au Programme solaire mondial 1996-2005, adoptée en novembre 1997 par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>1</sup>,

*Réaffirmant* que le Sommet solaire mondial, tenu à Harare les 16 et 17 septembre 1996, lors duquel a été adoptée la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable<sup>2</sup> et approuvée l'élaboration du Programme solaire mondial 1996-2005<sup>3</sup>, a marqué un progrès dans la mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt-neuvième session, Paris, 21 octobre-12 novembre 1997*, vol. 1: *Résolutions*.

<sup>2</sup> A/53/395, annexe, sect. II.

<sup>3</sup> Ibid., annexe, sect. V.D.

d'Action 21<sup>4</sup>, programme d'action à la fois multiforme et fondamental en vue de la réalisation du développement durable,

*Considérant* qu'il importe au plus haut point de déployer, aux niveaux national et international, des efforts concertés dans la poursuite du développement durable, et qu'il faut notamment fournir des ressources financières et transférer des techniques qui permettent d'utiliser des systèmes énergétiques économiques et de recourir plus largement aux sources d'énergie renouvelables ne portant pas atteinte à l'environnement,

*Estimant* qu'elle a un rôle important à jouer dans la promotion du Programme solaire mondial 1996-2005,

*Prenant note* du rôle joué par la Commission du développement durable et le Conseil économique et social en tant que cadres de discussion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et du développement durable,

*Sachant gré* au Secrétaire général de l'action qu'il mène pour porter le Programme solaire mondial 1996-2005 à l'attention des sources de financement et d'assistance technique pertinentes,

*Notant* que le Groupe de travail interorganisations sur l'énergie a été créé afin de coordonner les activités menées par tous les organismes compétents des Nations Unies pour préparer la neuvième session de la Commission du développement durable, qui doit se tenir en 2001, et de contribuer au développement durable, en tenant compte des recommandations du Programme solaire mondial 1996-2005,

*Notant également* que le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005<sup>5</sup> constitue l'un des principaux projets de caractère universel du Programme solaire mondial 1996-2005,

*Lançant* un appel pour que de nouvelles mesures soient prises afin que le Programme solaire mondial 1996-2005 soit pleinement intégré dans les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour réaliser l'objectif du développement durable,

*Soulignant* que pour atteindre des résultats plus concrets dans l'application du Programme solaire mondial 1996-2005, dans le cadre de la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, il faudra que toutes les parties intéressées, dont les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement et les organismes compétents des Nations Unies y collaborent plus activement,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général<sup>6</sup>, notamment des mesures prises par les différentes entités du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005;

---

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

<sup>5</sup> Voir A/53/395, annexe, sect. IV.A.

<sup>6</sup> A/54/212.

2. *Note avec satisfaction* le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la promotion, dans le cadre de son mandat, de la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, en particulier dans l'exécution de ses programmes d'éducation et de formation dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et, dans ce contexte, note également avec satisfaction l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'inviter les organes et programmes compétents du système des Nations Unies à coopérer à la mise en œuvre du Programme;

3. *Note* le rôle joué jusqu'à présent par la Commission solaire mondiale dans la mobilisation d'un appui et d'une assistance au niveau international en vue de l'exécution de nombreux projets nationaux hautement prioritaires du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs aux sources d'énergie renouvelables, dont bon nombre sont actuellement financés par les pays eux-mêmes;

4. *Félicite vivement* les nombreux États Membres qui, au niveau national, ont pris des mesures concrètes, notamment sur le plan législatif, qui ont suscité une utilisation plus large des sources d'énergie renouvelables;

5. *Note avec satisfaction* l'appui financier fourni par un certain nombre de pays développés qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et par certaines organisations intergouvernementales, appartenant ou non au système des Nations Unies, en vue de la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005;

6. *Engage* toutes les institutions de financement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés, ainsi que les institutions régionales de financement et les organisations non gouvernementales, à appuyer, selon qu'il conviendra, les efforts actuellement déployés pour développer le secteur de l'énergie renouvelable dans les pays en développement en s'appuyant sur des sources d'énergie renouvelables non polluantes dont la viabilité a été démontrée, tout en tenant pleinement compte de la structure de développement des économies fondées sur l'énergie des pays en développement, et à aider à réunir les investissements requis pour étendre l'approvisionnement en énergie au-delà des zones urbaines;

7. *Prend note* de la décision de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relative à l'importance stratégique du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005 pour réaliser l'objectif du développement durable<sup>7</sup>, et encourage le Directeur général de cette Organisation à s'employer à sensibiliser l'opinion publique dans tous les États Membres à cette question, avec l'appui des institutions internationales, régionales et nationales, tant publiques que privées;

8. *Invite* tous les gouvernements à encourager toutes les parties prenantes intéressées, y compris le secteur privé, à participer à la promotion des activités de recherche sur les sources d'énergie renouvelables, et à leur mise en valeur, et en particulier, dans ce contexte, à la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, conformément à leurs politiques nationales respectives;

9. *Engage* le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir la mobilisation d'une assistance technique et d'un financement adéquats et l'utilisation intégrale des fonds internationaux

---

<sup>7</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trentième session, Paris, 26 octobre-17 novembre 1999*, vol. 1: *Résolutions*, résolution 19.

disponibles en vue de la mise en œuvre effective de projets nationaux et régionaux hautement prioritaires dans le domaine des sources d'énergie renouvelables;

10. *Invite* le Groupe de travail interorganisations sur l'énergie à veiller à ce que les travaux menés au titre du Programme solaire mondial 1996-2005 aident la Commission du développement durable à examiner le thème de l'énergie à sa neuvième session, qui doit se tenir en 2001;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations compétentes, un rapport sur les mesures concrètes qui auront été prises en vue de la mise en œuvre effective du Programme solaire mondial 1996-2005, y compris la promotion de la mobilisation des ressources;

12. *Prie également* le Secrétaire général d'inclure dans le rapport sur l'énergie et le développement durable qu'il présentera à la Commission du développement durable un rapport sur les mesures qui doivent être prises pour appliquer la présente résolution, y compris de nouvelles recommandations concernant des modalités appropriées de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

13. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, au titre de la question intitulée «Environnement et développement durable», une question subsidiaire intitulée «Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005».

87<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 1999